

AN 2017
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
du mardi 19 décembre 2017 à 19h00

Le Conseil Municipal de la Commune d'AUREIL, dûment convoqué par le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Bernard THALAMY.

ETAIENT PRESENTS : M. THALAMY Bernard, M. BLANCHET Christian, Madame Stéphanie VETIZOU, Monsieur Serge MOURET, Monsieur Bruno DEBONNAIRE (maire et adjoints – e), Mme BERGEON Albine, M. BESSOULE Christophe, M. CHRETIEN Pierre-Louis, M. CORET Emmanuel, M. DUCAILLOU André, Mme GAGNANT Véronique, Monsieur GOTTE Joël, Mme NOUHAUD Colette, Conseillers (–ères) Municipaux (– pales)

Formant la majorité des membres en exercice.

ETAIT ABSENT EXCUSE AVEC POUVOIR : M. Christophe DELAGE (représenté par Bernard THALAMY).

ETAIENT ABSENTS EXCUSES SANS POUVOIR :

ETAIT ABSENTE : Mme Fabienne GOURSEROL

Vu l'article R2121-9 du Code Général des Collectivités territoriales et les articles L2121-25 et L21314-1 du Code Général des Collectivités territoriales,
Monsieur Bernard THALAMY, Maire, constate le quorum et proclame la validité de la séance.
Monsieur Joël GOTTE est désigné secrétaire.
Monsieur Bernard THALAMY présente l'ordre du jour.

ORDRE DU JOUR

- 2017-000 - APPROBATION DU COMPTE RENDU DU DERNIER CONSEIL.
- 2017-115 – LIMOGES METROPOLE: charte « Ceinture Maraîchère »
- 2017-116 – LIMOGES METROPOLE: voirie - convention de mise à disposition de service
- 2017-117 – BUDGET : SIAEP des Allois/mise à disposition d'une canalisation d'eau potable-
décision modificative n°2 amortissement extension réseau eau aux Charaillaux
- 2017-118 – BUDGET : SIEMD/décision modificative n° 3
- 2017-119 – SEHV : extension réseau Rue de Bambournet
- 2017-120 – PERSONNEL : modification du tableau des effectifs

2017-000 - APPROBATION DU COMPTE RENDU DU DERNIER CONSEIL.

Lecture faite du compte rendu,

LE CONSEIL MUNICIPAL,
APPROUVE à l'unanimité le compte rendu de la réunion du dernier conseil.

2017-115 – LIMOGES METROPOLE

CHARTER « CEINTURE MARAICHERE »

Le Maire explique que dans son projet de Plan Alimentaire Territorial « Ceinture Maraîchère », la Communauté d'Agglomération Limoges Métropole cherche à développer les circuits courts alimentaires de proximité sur son territoire avec une priorité donnée à la restauration scolaire. Ce projet vise à développer l'économie locale en permettant la pérennisation et le renouvellement des producteurs, des transformateurs et des fournisseurs locaux ainsi qu'à satisfaire la demande des consommateurs en

19 décembre 2017

matière de qualité de produits, de réduction des transports et de pérennisation d'emplois locaux, en favorisant l'accès aux circuits courts.

Le Maire présente la « Charte d'Engagement » qui a pour objectif de:

- créer un pôle d'activité dédié au maraîchage et aux circuits de proximité
- trouver des moyens d'accès au foncier sur le territoire e Limoges Métropole
- structurer la filière de proximité

et demande à l'assemblée de se prononcer.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu les explications du Maire,

Vu la Charte d'engagement

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

APPROUVE les termes de la charte d'engagement concernant la « Ceinture maraîchère », annexée à la présente délibération

AUTORISE le Maire à signer ladite charte.

2017- 116 LIMOGES METROPOLE

VOIRIE-CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE SERVICE

Le Maire rappelle à l'assemblée que la convention a pour objet conformément à l'article L.5211-4-1-II du Code Général des Collectivités Territoriales et dans un souci de bonne organisation et de rationalisation des services, de préciser les conditions et modalités de mise à disposition du service voirie de la commune d'Aureil au profit de la Communauté d'Agglomération Limoges Métropole, ce service étant nécessaire à l'exercice de la compétence voirie transférée à Limoges Métropole par délibération en date du 16 décembre 2005.

Ce service intervient sur les voies reconnues d'intérêt communautaire, à savoir la totalité des voies publiques communales (y compris les chemins ruraux) sur le périmètre de la Communauté d'Agglomération Limoges Métropole.

Les agents du service de la commune d'Aureil mis à disposition de Limoges Métropole demeurent statutairement employés par la commune, dans les conditions de statut et d'emploi qui sont les leurs.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu les explications du Maire,

Lecture faite de la convention de mise à disposition de service, voirie communautaire, et de ses annexes

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

APPROUVE les termes de ladite convention et de ses annexes joints à la présente délibération

AUTORISE le Maire à signer ladite convention, pour une quotité de mise à disposition de 20%.

2017- 117 BUDGET

SIAEP/RETROCESSION CANALISATION D'EAU POTABLE-DECISION

MODIFICATIVE N°2

Le Maire explique à l'assemblée que la commune a réalisée en 2016 une extension du réseau d'eau potable, d'une longueur de 41 mètres, au lieu-dit Les Charaillaux, pour un montant de 3 776.00 euros TTC, soit 3 331.20 Euros HT.

19 décembre 2017

Cette canalisation étant raccordée au réseau appartenant au Syndicat des Allois, elle doit être mise à disposition.

Le Syndicat propose pour se faire, un projet de procès-verbal.

Il convient également de fixer une durée d'amortissement sur une année.

Le Maire propose au conseil municipal d'adopter la DM n°2 ci-dessous présentée.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu les explications du Maire,

Lecture faite du procès-verbal

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

APPROUVE les termes du procès-verbal annexé à la présente délibération

AUTORISE le Maire à signer ledit procès-verbal.

ADOpte le Décision Modificative N°2 ci-dessous présentée

Mairie d'Aureil					
BP 2017 (Budget général)					
Décision Modificative n° 2 (DM2) 19/12/2017					
FONCTIONNEMENT					
DEPENSES		MONTANT	RECETTES		MONTANT
CHAP	ARTICLE		CHAP	ARTICLE	
042	6811	111,00 €			
022	022	-111,00 €			
TOTAL		0,00 €	TOTAL		0,00 €
INVESTISSEMENT					
DEPENSES		MONTANT	RECETTES		MONTANT
CHAP	ARTICLE		CHAP	ARTICLE	
020	020	111,00 €	040	281 531	111,00 €
TOTAL		111,00 €	TOTAL		111,00 €

2017- 118 BUDGET

SIEMD/DECISION MODIFICATIVE N°3 SUITE A DISSOLUTION

Le Maire rappelle à l'assemblée que suite à la dissolution du SIEMD, il convient d'en effectuer les écritures comptables.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu les explications du Maire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

ADOpte le Décision Modificative N°3 ci-dessous présentée

Mairie d'Aureil			
BP 2017 (Budget général)			
Décision Modificative n° 3 (DM3) 19/12/2017			
INVESTISSEMENT			
ARTICLE	DEPENSE	ARTICLE	RECETTE
2 313	250,79 €	001	250,79 €
TOTAL	250,79 €	TOTAL	250,79 €
FONCTIONNEMENT			
ARTICLE	DEPENSE	ARTICLE	RECETTE
6 411	13,56 €	002	13,56 €
TOTAL	13,56 €	TOTAL	13,56 €

2017- 119 SEHV**EXTENSION RESEAU RUE DE BAMBOURNET**

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'un projet de construction est en cours Rue de Bambournet ;
Après étude, une extension de 50 mètres environ est nécessaire pour le raccordement de l'unité foncière.
L'estimation de la participation de la commune à la réalisation de cet équipement est évaluée par le Syndicat Energies Haute-Vienne (SEHV) à 1 465.50 €.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré,

Pour : 11

Abstentions : 3

DONNE :

- un avis favorable à cette extension du réseau électrique,
- tous pouvoirs au Maire pour mener à bien cette opération et signer les pièces nécessaires à sa réalisation.

ACCEPTTE que la commune d'Aureil paye la somme demandée au SEHV.

PRECISE que le montant des dépenses est inscrit au Budget Primitif 2017.

2017- 120 PERSONNEL**MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS**

Le Maire rappelle que par délibération en date du 23 octobre 2017 le Conseil Municipal a approuvé le tableau des effectifs permanents du personnel et par délibération en date du 28 novembre 2017, le conseil municipal a décidé de créer un poste d'adjoint technique territorial à compter du 1^{er} mars 2018 pour pallier au départ en retraite de l'agent titulaire, au poste d'adjoint technique principal 1^{ère} classe.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et notamment ses articles 97 et 97bis ;

Vu les décrets portant statut particulier des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris pour l'application de l'article 4 de la loi précitée ;

19 décembre 2017

Vu la candidature de Monsieur Didier ;
Vu la déclaration de vacance d'emploi faite auprès du CDG87 et visée par la
préfecture sous le n° V08717125072001 le 13 décembre 2017 ;

Sur proposition du Maire et après en avoir délibéré,
LE CONSEIL MUNICIPAL,

DECIDE

- de supprimer un poste d'Adjoint Technique Principal 1ère classe à temps complet à compter du 1^{er} mars 2018.
- de créer à compter du 1^{er} mars 2018, un poste d'adjoint technique territorial 2^e classe à temps complet 35/35^{ème} heures hebdomadaires.

APPROUVE le tableau des effectifs de la commune comme suit :

- 1 adjoint administratif à temps complet (35h)
- 1 adjoint administratif à temps non complet (17.50/35°)
- 1 adjoint technique principal à temps complet (35h) jusqu'au 28 février 2018
- 1 adjoint technique à temps complet à compter du 1^{er} mars 2018
- 1 adjoint technique à temps non complet (17.50/35°)
- 1 adjoint d'animation à temps non complet (17.50/35°)
- 1 adjoint technique à temps non complet (24.50/35°)
- 2 adjoints techniques principaux à temps non complet (33/35°)
- 1 adjoint technique principal à temps non complet (32/35°) à compter du 1^{er} janvier 2018

PRECISE que les crédits nécessaires à la rémunération des agents concernés et les charges s'y rapportant seront inscrits au budget 2018.

LA SEANCE EST LEVEE A 20h30

Le Président

le Secrétaire

LES CONSEILLERS MUNICIPAUX

BLANCHET Christian		CORET Emmanuel	
VETIZOU Stéphanie		DELAGE Christophe	EXCUSE
MOURET Serge	EXCUSE	DUCAILLOU André	
DEBONNAIRE Bruno		GAGNANT Véronique	
BERGEON Albine		GOTTE Joël	SECRETAIRE
BESSOULE Christophe		GOURSEROL Fabienne	ABSENTE
CHRETIEN Pierre-Louis		NOUHAUD Colette	